## **EXPEDITION**

PROCÈS-VERBAL

**DE CONSTAT** 

**DE DESCRIPTION** 

**AVEC MÉTRAGE** 

SCP
Thierry PLOUCHART
Vincent BARNIER

Huissiers de Justice Associés 25, Rue Paul Bruel 95380 LOUVRES

Tel: 01 34 72 60 60 Fax: 01 34 72 68 18 CCP PARIS N° 626251 N Email: etude.plouchart@wanadoo.fr



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

LE QUATRE JANVIER

REFERENCE ETUDE
N° 50160242
C.F.F.
/
CHOMEREAU-LAMOTTE
Maxime
PVDM

**ACTE500 Tiers** 

## À LA DEMANDE DE :

LE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme, dont le siège social est 19, Rue des Capucines à PARIS (75001), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Paul BUISSON, Avocat, 29, Rue Pierre Butin à PONTOISE (95300), ainsi qu'en mon Étude.

Je, Thierry PLOUCHART, Huissier de Justice Associé au sein de la Société Civile Professionnelle Thierry PLOUCHART & Vincent BARNIER, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Pontoise, demeurant, 25, Rue Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380), soussigné,

Acte soumis à la taxe

Me suis rendu ce jour 121, Rue de Paris à LOUVRES (95380), à l'effet de procéder aux constatations suivantes, étant au préalable précisé :

- Que selon acte reçu le 29 Juillet 2011 par Maître Patrick MONTAGNE, Notaire à PARIS, prêt fut consenti par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE au profit de Monsieur Maxime Michel CHOMEREAU-LAMOTTE,
- Qu'à la garantie de ce prêt, affectation hypothécaire fut consentie sur le bien, dont la désignation est la suivante, soit :

#### **COMMUNE LOUVRES (95380)**

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis 121, rue de Paris, cadastré section AI numéro 353, lieudit « rue de Paris », pour 39 a 34 ca et section AI numéro 368, lieudit « rue de Paris », pour 32 ca...... portant sur les lots suivants :

- LOT NUMÉRO SEPT (7): dans le bâtiment A au premier étage par l'ascenseur A, dans le dégagement de gauche, porte à gauche, un appartement porte n°A12, comprenant : dégagement, séjour avec coin-cuisine, salle de bains, W.C., dégagement, rangement, ainsi que les 84/10.000ème de la propriété du sol et des parties communes générales et les 113/5.000ème des parties communes spéciales au bâtiment A.
- LOT NUMÉRO CENT CINQUANTE (150): dans le bâtiment S au premier sous-sol par l'aire de circulation et de dégagement des véhicules, un emplacement de stationnement double n° 54 et 55, ainsi que les 17/10.000ème de la propriété du sol et des parties communes générales et les 71/5.000ème des parties communes spéciales au bâtiment S.
- > Qu'en raison du non-paiement des échéances, la requérante entend poursuivre la saisie immobilière de ces biens,
- ➤ Qu'elle a donc le plus grand intérêt à ce que la description de ces biens, édifiés ou en cours d'édification, soit effectuée et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai, en vertu des articles R 322-1 et L 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, procédé aux constatations suivantes en présence de Monsieur Ridouan ESSABID, locataire des lieux, lequel convoqué pour le rendez-vous de ce jour par courrier de mon Etude en date du 23 Décembre 2016, soit :

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE GOUSSAINVILLE COMMUNE DE LOUVRES (95380) 121, RUE DE PARIS BÂTIMENT A PREMIER ÉTAGE – DEGAGEMENT DE GAUCHE APPARTEMENT NUMÉRO A12

# <u>DEVELOPPANT SUR UN UNIQUE NIVEAU, DIVISÉ EN :</u>

- Couloir d'entrée et de distribution
- Pièce de séjour avec penderie, équipée d'un coin-cuisine avec meuble évier, et d'une large baie vitrée avec porte-fenêtre
- Salle de bains avec baignoire, lavabo
- W.C.

Petite pièce aveugle à usage de dressing

Eau, électricité, chauffage collectif équipant la copropriété et fonctionnant aux granules à bois.

Ascenseur, visiophone et portier électrique.

L'ensemble paraissant former le Lot n° 7 pour 84/10.000ème des Parties Communes Générales.

## <u>N UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULE:</u>

Paraissant former le Lot n° 150 pour 17/10.000ème des Parties Communes Générales.

#### OCCUPATION DES LIEUX

Les lieux sont à ce jour concédés à la location au profit de Monsieur Ridouan ESSABID, locataire en vertu d'un contrat de location qui n'a pu m'être présenté.

Monsieur Ridouan ESSABID me déclare sans m'en justifier qu'il est locataire des lieux en vertu d'un contrat de location sous seings privés d'une durée de 3 ans ayant débuté le 1<sup>er</sup> Juillet 2016, et moyennant le paiement d'un loyer actuel mensuel de 640,00 euros, provision sur charges incluse.

#### **ASSURANCE**

D'après les déclarations de Monsieur ESSABID, les lieux ne seraient pas assurés à ce jour.

### SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

CABINET FONCIA MANAGO 3, Rue Henri Dunant 95460 ÉZANVILLE

## ÉTAT D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT

Couloir d'entrée, pièce de séjour et

dressing

Peinture sur plafond et murs

Moquette au sol

Coin-cuisine

Peinture au plafond

Peinture et faïence murales

Carrelage au sol

W.C. et salle de bains

Peinture sur plafond et murs

Carrelage au sol

De façon générale, l'appartement présente un intérieur en bon état d'usage et d'entretien, avec des revêtements de plafonds, murs et sols récents, propres et correctement entretenus. À l'issue de ces constatations, j'ai personnellement procédé au mesurage de la superficie des pièces de cet appartement, soit :

#### **SURFACES**

| COULOIR D'ENTRÉE ET DE<br>DISTRIBUTION | 4,61 m²  |
|--|----------|
| PIÈCE DE SÉJOUR AVEC COIN-<br>CUISINE  | 26,48 m² |
| SALLE DE BAINS                         | 3,97 m²  |
| W.C.                                   | 2,30 m²  |
| DRESSING                               | 1,78 m²  |

Soit une SURFACE TOTALE relevée de : 39,14 m² (trente-neuf mètres carrés quatorze).

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat de Description avec Métrage pour servir et valoir ce que de droit, auquel se trouvent annexés 13 clichés photographiques extérieurs et intérieurs pris par mes soins lors des présentes constatations.

**<u>COÛT</u>**: deux cent quatre vingt sept euros et trente sept centimes.





























